

Que pouvez-vous faire?

Les usagers ont également des responsabilités, par exemple :

- Fournir une information juste et pertinente (information médicale ou personnelle).
- Collaborer et utiliser les services offerts de façon judicieuse.
- Respecter les règlements de l'établissement (ex. : Code d'éthique).
- Être respectueux envers les autres et les membres du personnel.



Notre mandat

- Selon la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*, le Comité des usagers a le mandat de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des usagers.
- Nous sommes les gardiens de vos droits en santé et en services sociaux.
- Nous avons à cœur de nous assurer que vous recevez des services et des soins de qualité, en toute confiance et dans la dignité.

Pour nous joindre :

Comité des usagers du Granit et
Comité des résidents,
Maison des aînés Lac-Mégantic :

3569, rue Laval Lac-Mégantic (Qc) G6B 1A5
Tél. : (819) 583-0330, poste 37488
Télécopieur : (819) 583-5239

Comité des résidents, CHSLD Lambton :
310, rue Principale Lambton (Qc) G0M 1H0
Tél. : (418) 486-7417 · poste 36325

Courriel :
comiteusagers.granit@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet :
www.santeestrie.qc.ca

Faites-nous part de vos suggestions
d'amélioration et de vos
commentaires en communiquant
avec nous.

Commissaire aux plaintes et à la
qualité des services :

Tél. : 1 866 917-7903 (sans frais)

Centre intégré
universitaire de santé
et de service sociaux
de l'Estrée - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec



Comité des usagers

Votre Comité des usagers



Besoin d'aide?
Nous sommes là
pour vous!

ÉDITION DÉCEMBRE 2025

Centre intégré universitaire de santé
et de service sociaux de l'Estrée -
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Comité des usagers du Granit

Qui sont les USAGERS?

En un mot, ce sont PLUS DE

8 000 000

de Québécois et de Québécoises que les
Comités des usagers représentent.

Ce sont entre autres :

- Les gens qui utilisent l'urgence
- La personne qui est hospitalisée
- La femme enceinte
- Le bébé qui vient au monde
- Le jeune en centre jeunesse
- La personne qui veut arrêter de fumer
- La personne handicapée
- La personne qui est hébergée en CHSLD
- Le jeune avec un TDAH
- La personne aux prises avec un cancer
- La personne aux prises avec une dépendance
- La personne avec une déficience intellectuelle
- La personne avec un trouble du spectre de l'autisme

En un mot, ce sont tous ceux et celles
qui utilisent les services de santé et de
services sociaux.



Que pouvons-nous faire pour VOUS ?

- Vous informer sur vos droits, vos responsabilités et les services offerts.
- Défendre vos droits et intérêts, collectifs ou individuels, en tant qu'utilisateur ou résident auprès de toute autorité compétente.
- Promouvoir l'amélioration de la qualité de vos conditions de vie et participer à l'évaluation de votre degré de satisfaction à l'égard des services obtenus de l'établissement.
- Vous accompagner et vous assister, sur demande, dans toute démarche que vous entreprenez, y compris si vous souhaitez formuler une plainte.
- Pour le Comité des usagers, s'assurer du bon fonctionnement des Comités des résidents de la Maison des aînés Lac-Mégantic et du CHSLD Lambton.



Vous avez des droits en santé

- Droit à l'information
- Droit aux services
- Droit de choisir votre professionnel ou l'établissement (et le droit de recevoir des services en présence)
- Droit de recevoir les soins que requiert votre état
- Droit de consentir à des soins ou de les refuser
- Droit de participer aux décisions
- Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
- Droit à l'hébergement
- Droit de recevoir des services en anglais
- Droits d'accès à votre dossier d'utilisateur
- Droit à la confidentialité de votre dossier d'utilisateur
- Droit de porter plainte

Qui sommes-NOUS ?

- Le Comité est composé d'utilisateurs (personnes bénévoles) qui représentent les utilisateurs des services de santé et de services sociaux dans l'une des installations du Réseau local de services du Granit.
- Le Comité des usagers est indépendant de l'établissement et bénéficie d'une autonomie.
- Les Comités des résidents pour les personnes hébergées dans le CHSLD ou dans la Maison des aînés exercent le même rôle que le Comité des usagers mais uniquement pour leurs usagers respectifs. Ils se rattachent au Comité des usagers du Granit.